

> ASSISTANT DE VIE AUX FAMILLES (ADVF)



LA FORMATION

Diplôme préparé :

- Le titre professionnel d'assistant de vie aux familles (ADVF) est un diplôme de niveau III.

Durée de la formation :

- 6 mois

Contenu :

- La formation se répartit en trois Certificats de Compétences Professionnelles (CCP)

> **CCP1** «Entretien du logement et le linge d'un particulier»

> **CCP2** «Accompagner la personne dans les actes essentiels du quotidien et la préparation des repas»

> **CCP3** «Relayer les parents dans la prise en charge de leurs enfants à leur domicile».

Modalité pédagogique :

- Intégration dans une classe commune. En présentiel avec outils de formation à distance (plateforme adaptée).

Validations et certifications :

- Pour obtenir le titre professionnel d'ADVF, chaque domaine de compétences doit être validé séparément par une note d'au moins 10/20.

Pré-requis :

- Avoir réussi les épreuves de sélections.
- Être âgé au minimum de 18 ans à l'entrée en formation.

LE METIER

L'ADVF intervient pour permettre aux personnes âgées, malades ou en situation de handicap, de maintenir leur autonomie et de continuer à vivre à domicile.

Il peut assurer la garde d'enfants en bas âge vivant au domicile de leurs parents et contribue à leurs apprentissages et leur épanouissement.

OBJECTIFS

Les participants seront capables de :

- Acquérir les compétences professionnelles pour exercer dans le domaine de l'accompagnement.
- Acquérir l'autonomie et la responsabilité nécessaires à l'obtention du Titre Professionnel et à l'exercice du métier.
- Répondre de manière fiable aux besoins spécifiques de la personne aidée (enfants, familles, personnes en situation de handicap et/ou âgées) et veiller à sa participation à la vie sociale et citoyenne.
- Connaître le public auprès duquel l'ADVF intervient et acquérir des connaissances relationnelles et comportementales.
- Accéder à un emploi repéré grâce à un diplôme reconnu par l'Etat.
- Réussir les certifications.
- S'insérer professionnellement.

PASSERELLES ET DÉBOUCHÉS


L'emploi d'ADVF s'exerce le plus souvent au domicile des particuliers et parfois dans leur espace privé au sein de structures collectives. Il peut s'exercer auprès d'un seul employeur ou auprès d'employeurs multiples, en emploi direct ou en mandataire (l'employeur est la personne aidée) ou en mode prestataire (les employeurs sont les associations ou les entreprises d'aide à domicile).


Types d'emplois accessibles : auxiliaire de vie, assistant de vie, assistant ménager, agent à domicile, garde d'enfant à domicile, garde à domicile.


Accès à la formation préparant au DEAES avec dispense des DF1, DF4 et DF5.

LE CFA PSS NORMANDIE (Centre de Formation des Apprentis des Professions Sanitaires et Sociales) est en charge de la promotion de l'apprentissage. Dit CFA « Hors les Murs » il s'appuie sur les instituts de formation partenaires pour dispenser la formation pédagogique. Garant des aspects législatifs, réglementaires et du parcours de formation de l'apprenti, il coordonne le terrain employeur et l'institut de formation. Le CFA PSS est votre interlocuteur principal pour la mise en œuvre des contrats d'apprentissage.

L'APPRENTISSAGE

 **PUBLIC VISÉ**
jeunes de moins de 30 ans / sans limite d'âge pour les candidats ayant une RQTH.

 **OBJECTIF**
Acquérir une formation théorique et pratique en vue d'une qualification professionnelle reconnue, sanctionnée par un diplôme ou un titre.

 **DÉFINITION**
Le contrat d'apprentissage est un contrat de travail de type particulier conclu entre un apprenti et un employeur (Art.L.6211-2 CT). Possibilité de signer le contrat 3 mois avant ou après la date d'entrée en formation.

 **LA RÉMUNÉRATION DE L'APPRENTI**
En % minimum du SMIC ou SMC et selon l'âge et l'année d'exécution du contrat*:

	Moins de 18 ans	18 à 20 ans	21 à 25 ans	26 ans et plus
1ère année	27 %	43 %	53 %	100 %
2ème année	39 %	51 %	61 %	100 %
3ème année	55 %	67 %	78 %	100 %

(*À minima, à titre indicatif uniquement)

TARIF DE LA FORMATION

La formation est gratuite pour l'apprenti et pour son représentant légal (article L6211-1 du C. du Travail).

LIEUX DE FORMATION

Possibilité de plusieurs lieux sur le territoire Normand. Voir sur notre site internet.

ACCÈS

Condition d'accès au CFA P.S.S : ascenseur et places de parkings réservées. Accessible aux personnes avec un handicap.

MODALITES D'ACCÈS

3 étapes à suivre

01 • INSCRIPTION AU CFA PSS

Dossier de candidature pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage en s'inscrivant en ligne via notre site internet : www.cfapss-normandie.com (tout au long de l'année)

02 • INSCRIPTION DANS LES INSTITUTS DE FORMATION PARTENAIRES

Pour être identifié en tant que candidat à l'apprentissage. (date et délais chez nos partenaires : voir sur notre site internet).

03 • AVOIR SATISFAIT AUX SÉLECTIONS D'ADMISSIONS DU DIPLÔME D'ÉTAT (PRÉ-REQUIS)

CONTACT



Parc Athéna-Immeuble PASEO
12 Rue Ferdinand Buisson
14280 SAINT CONTEST
Tél : 02 31 53 98 38

127 Boulevard de l'Europe
76100 ROUEN

www.cfapss-normandie.com